

Postulat Menaces sur la démocratie et le service public : gare aux annexes du TiSA (Trade in Services Agreement) !

La Suisse est impliquée dans la négociation opaque d'un accord étendu sur les services impliquant 24 états de l'Organisation Mondiale du Commerce, depuis 2012 avec une perspective d'aboutissement en 2016. Ce traité comprend 17 annexes, supposées rester discrètes et fort heureusement pour la démocratie, publiées le 3 juin par Wikileaks.

Une annexe sur la transparence donnerait aux entreprises étrangères (comme le TTIP, Transatlantic Trade and Investment Partnership imposé sans participation et discussion préventive parlementaire à l'Union européenne) le droit de s'immiscer dans les processus législatifs des Etats, donc aussi les communes. Celle sur la réglementation intérieure prévoit l'élimination des dispositions nationales qui entravent la fourniture de services par des multinationales.

Le secrétariat d'Etat à l'Economie s'est engagé de son propre chef dans cette négociation. Les commissions parlementaires sont informées après-coup. Le danger est la définition de clauses cruciales comme le rochet et le gel, la liste négative ou le libre transfert des données personnelles. La liste négative signifie que tous les services sont libéralisés, aussi à l'avenir, sauf s'ils ont été explicitement exclus. Le rochet signifie qu'un pays ne pourra jamais revenir sur une libéralisation effectuée après la signature du traité, sauf si elle a fait l'objet d'une réserve. Le Seco affirme que dans son offre, la Suisse a exclu l'application du rochet au niveau cantonal et communal. Mais pourra-t-il maintenir cette réserve pour permettre aux Communes de recommunaliser les services industriels si elles le souhaitent ou de garder le contrôle des services environnementaux (ramassage des déchets, gestion de l'eau).

Inquiets de cette menace sur les Services publics, nous demandons au Conseil Communal de se prononcer sur les questions suivantes :

Est-il impliqué ou informé de cette négociation ?

Si oui, d'exiger que le contenu d'un tel accord soit rendu public...

Que cet accord soit largement et démocratiquement discuté au niveau communal...

Peut-il procéder à une analyse complète des conséquences pour les citoyens et la Commune, le maintien d'un service public de qualité, suite à l'imposition d'un tel accord accompagné d'annexes et de clauses opaques et non-démocratiques.

Pour l'UDC Dominique Baettig

